



Loi travail : tous attaqués, tous concernés

Une seule exigence : retrait !

9 mars : le SNFOLC, avec la confédération Force Ouvrière sera présent dans les manifestations

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

Le projet de loi travail suscite un rejet de plus en plus large, que ce soit chez les salariés ou dans la jeunesse, qui constitue dans sa grande majorité les salariés de demain.

Le projet de loi travail prétend « refonder le droit du travail ».

C'est ainsi qu'il prévoit que les salariés seraient plus facilement licenciés, devraient travailler plus en gagnant moins, notamment en diminuant les majorations des heures supplémentaires... L'entreprise, là où le rapport de force est le moins favorable aux salariés, deviendrait le niveau de droit commun de négociation, au détriment des accords de branche et de la protection du code du travail.

Le projet de loi permet aussi de laisser aux patrons la possibilité de faire travailler un apprenti mineur 10 heures par jour, 40 heures par semaine, sans avoir à demander l'autorisation de l'inspection du travail.

Loi travail,

une seule

exigence :

retrait !

En 2006 le gouvernement de Villepin avait institué un contrat de première embauche (le CPE) qui prévoyait de faire des jeunes des salariés low-cost, corvéables à merci et jetables sans justification.

Le gouvernement d'alors avait dû retirer le CPE devant la mobilisation de la jeunesse aux côtés des syndicats de salariés.

10 ans après le projet de loi travail s'inscrit dans la même logique de précarisation des jeunes et plus largement de tous les salariés.

Après avoir accordé 100 milliards de cadeaux au patronat en trois ans dans le cadre du pacte de responsabilité, sans aucune incidence sur le chômage, le gouvernement va une nouvelle fois au devant des demandes du MEDEF.

Le projet de loi travail s'attaque aux salariés en remettant en cause des droits obtenus au prix de dizaines d'années de lutte.

C'est un projet contre la jeunesse, les étudiants et les lycéens. Comme en 2006, c'est leur droit à un avenir, à un vrai travail, un vrai salaire qui est en cause.

Comme en 2006 les jeunes ont toute leur place dans la mobilisation aux côtés des salariés et de leurs organisations syndicales.

Reporter la présentation du projet de loi de deux semaines ne change rien.

Pour Force Ouvrière le projet n'est ni amendable, ni négociable. Il doit être retiré.

Le SNFOLC, avec la confédération Force Ouvrière, estime que le projet de loi travail vaut bien une grève interprofessionnelle, public, privé pour en obtenir le retrait (la date du 31 mars est évoquée).

Le SNFOLC, avec la confédération Force Ouvrière, sera présent dans les manifestations du 9 mars, aux côtés des étudiants et lycéens.

C'est une étape dans la préparation de la grève interprofessionnelle.